Ordures ménagères

Contenants non fournis
- en sac poubelle
- en bac roulant (conseillé norme NF EN 840) maxi 770 l
- poubelle à poignées

Conseils
- poids des sacs inférieur à 25 kg
- ne pas tasser le contenu des bacs de manière excessive
- mettre vos déchets en sacs fermés (par mesure d'hygiène)
- nettoyer régulièrement les contenants

INTERDIT
- déchets toxiques ou dangereux : bouteilles de gaz, extincteurs, pneus, gravats, terre...

Déchets végétaux

Contenants non fournis

Conseils
- sacs ou bacs laissés ouverts
- période : avril à novembre
- branches en fagot - longueur maxi 1m20 ; diam. branches < 4cm poids < 25 kg - pas de lien plastique ou métal
- ne pas tasser ni laisser déborder les déchets du contenant

Autres solutions
- déposer vos déchets végétaux en déchetterie toute l'année
- vous procurer un composteur auprès de nos services à petit prix

INTERDIT
- tronc, souche, terre, planche de bois, branches (diam.> 4cm)

Encombrants

- enlèvement sur RDV au **N°Vert 0 800 100 105** (APPEL GRATUIT)
(de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h)

Conseils
- mobilier d'ameublement démonté
- sortir les déchets la veille au soir du rendez-vous
- volume limité à 1 m³ par collecte
- longueur max. 2m / largeur max. 1m50 / poids max. 75 kg

Autres solutions
- réparer ou revendre
- donner aux associations locales ou faire reprendre par les distributeurs
- déposer à la déchetterie

INTERDIT
- D3E, déchets végétaux, gravats, peinture, pneus, ferraille, produits chimiques

Emballages et papiers

bac jaune (fourni par la CC Thelloise)

Conseils
- emballages vidés de leur contenu / inutile de les laver
- déchets en vrac dans le bac sans les imbriquer entre eux

Déchetteries

«Rendez-vous dans la déchetterie de votre choix !»

Les déchetteries sont gérées par le SMDO, syndicat auquel adhère la Communauté de communes Thelloise

Conditions d'accès (particuliers)
- accès gratuit mais reglementé *
- carte d'accès obligatoire*
- 4 m³ par jour maximum
- 50 passages par an
- carte perdue, volée ou dégradée, renouvellement 5€

SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION DES DÉCHETS

N°Vert 0 800 60 20 02 (APPEL GRATUIT)

* Pour les horaires, les déchets acceptés, le réglement, et le formulaire de demande de carte : Consultez **www.smdoise.fr**

INTERDIT
- extincteur, bouteille de gaz et d'hélium, amiante, produits explosif ou radioactif, médicament, DASRI, carcasse de voiture, cendres

Composteurs

Retrait à la Communauté de communes **du lundi au vendredi** de 9h à 12h et de 14h à 16h
Paiement en espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public sur présentation d'un justificatif de domicile